

Esvres



Esvres-sur-Indre

Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du :

ANNEXES SANITAIRES

Juin 2006



SOMMAIRE

I.	L'ASSAINISSEMENT	p 2
A.	Assainissement collectif	p 2
B.	Assainissement autonome	p 3
C.	Zonage d'assainissement	p 4
D.	Gestion des eaux pluviales	p 4
E.	Besoins actuels et prévisibles	p 5
II.	L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	p 6
A.	Généralités	p 6
B.	Ressources en eau	p 6
C.	Besoins actuels et prévisibles	p 7
III.	LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS	p 9
A.	Généralités	p 9
B.	Collecte des ordures ménagères	p 9
C.	Collecte sélective	p 9
D.	Rappel de la réglementation	p 10

Juin 2006

1. L'ASSAINISSEMENT

A. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Historique

En 1976, la commune d'Esvres-sur-Indre met en service une station d'épuration de type "boues activées" à faible charge, d'une capacité nominale de 2000 EH localisée au lieu-dit "Les Grands Reguins".

En 1989, la station d'épuration a fait l'objet de travaux à des fins d'amélioration du fonctionnement : mise en place d'un nouveau clarificateur, création d'un épaisseur et d'un silo à boues par récupération de l'ancien clarificateur.

En 1994, la commune d'Esvres-sur-Indre a engagé une étude de zonage en assainissement afin de mieux traiter l'ensemble des eaux usées sur le territoire local.

En 2005, une extension de la station d'épuration porte sa capacité à **3 500 EH**.

Caractéristiques du réseau

- Réseau séparatif de diamètre "160-200"
- Le réseau de collecte des eaux usées s'étend sur la totalité de la zone urbaine agglomérée et concerne également les bâtiments de Réunion situés au lieu-dit "La Dorée", les hameaux du Lochereau, de la Chambrière, la Hardellière en partie, Vauguinier, les Poulineries. Une partie du lieu-dit Saint-Blaise est actuellement connecté au réseau d'assainissement collectif de Cormery. Une extension du réseau sera réalisée dans le cadre du lotissement "le Clos Rougé" (12 habitations).

Trois postes de relevage refoulent les effluents bruts de certains secteurs vers la station d'épuration :

- un poste à la Clinique de Vontes (3.3 kw, 13 m³/h)
- un poste au bourg-La Passerelle (2 kw, 21 m³/h)
- un poste au Château de la Dorée Réunion (4 kw, 16m³/h)

Un quatrième poste de relevage est prévu pour le lotissement "Le Clos Rougé".

Population desservie

La population raccordée est estimée à 2 570 habitants en 2005 (correspondant à 1028 foyers raccordés).

La capacité normale de la station d'épuration s'élève à 3 500 EH.

B. ASSAINISSEMENT AUTONOME

Qu'est-ce que l'assainissement autonome ?

C'est le fait de traiter les eaux usées d'une habitation sur la propriété de celle-ci.

Le traitement primaire

C'est la décantation et la liquéfaction des eaux usées (piégeage des boues) par une fosse toutes eaux, le bac dégraisseur, la fosse pour les eaux vannes seulement.

Un fusible est installé entre le traitement et le traitement secondaire : bac décoloïdeur (ou préfiltre).

Le traitement secondaire

C'est l'évacuation-épuration des effluents décantés et liquéfiés, assurée par :

- l'épandage souterrain à faible profondeur en tranchées (terrain imperméable),
- le filtre à sable horizontal ou vertical (terrain perméable),
- le tertre filtrant (problème de nappe perchée, ou terrain imperméable sans exutoire).

La situation actuelle

Etant donné l'estimation du nombre d'habitants raccordés à la station (environ 2.570) et la population totale (sans double compte) de la commune (4 278 au recensement de 1999), on peut estimer que le nombre de personnes non raccordées s'élève à 1 700 environ. Le mode d'assainissement non collectif représente environ 40 % du système d'assainissement.

La commune d'Esvres-sur-Indre est membre du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Echandon.

Dans ce cadre, elle a entrepris depuis 1984 la réhabilitation et l'entretien des installations individuelles d'assainissement.

En 2005, Esvres-sur-Indre compte 140 abonnés au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Echandon au titre de l'assainissement autonome et 203 abonnés au titre de l'assainissement en petit collectif.

Dans le cadre du SPANC, un diagnostic des installations autonomes sera effectué courant 2006.

Une étude est en cours concernant l'assainissement de la future zone d'activité du "Grand Berchenay".

C. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

La commune d'ESVRES-SUR-INDRE est dotée d'un schéma directeur d'assainissement. Ce dernier détermine pour chaque secteur de la commune, la technique la plus adaptée :

- soit l'assainissement collectif qui comporte un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration
- soit l'assainissement "autonome strict" (ou à la parcelle)
- soit l'assainissement "autonome regroupé" (ou petit collectif), ce dernier pouvant utiliser les techniques du précédent de façon "élargie" ou bien des techniques alternatives.

Ces deux dernières techniques sont plutôt développées en zone d'habitat à faible densité ou difficilement raccordables d'un point de vue technique et/ou économique.

L'assainissement "autonome strict" permet d'épurer et d'éliminer par le sol (ou dans des cas exceptionnels, dans le milieu hydraulique superficiel), l'ensemble des eaux usées domestiques sur la parcelle attenante au logement. Cependant, cette solution trouve sa limite d'application tant à la fois dans la configuration de l'espace bâti que dans la nature des sols.

L'assainissement de type "petit collectif" est donc recherché quand les contraintes pesant sur l'assainissement "autonome strict" sont trop fortes, mais aussi comme pouvant permettre d'abaisser le coût final des réalisations, dans la mesure où une économie d'échelle sera nécessairement obtenue pour la mise en place de certains ouvrages. Les zones traitées par l'assainissement de type "petit collectif" sont actuellement : les Parcs de Montbazon, la Huaudière, le Bas l'Hommais, le Haut l'Hommais, Vontes, le Bas-Vontes, Champgault.

Le choix entre les différentes techniques possibles est fonction des données :

- techniques : fragilité des milieux récepteurs, aptitude des sols à l'assainissement autonome, typologie et densité de l'habitat
- économiques : comparaison des coûts entre les différentes techniques (collectif, autonome strict ou autonome petit collectif).

D. ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

La commune d'Esvres-sur-Indre dispose d'un réseau d'assainissement séparatif.

L'assainissement pluvial est présent dans une partie du bourg (partie centrale, rue du Vallon et rue de Tours) avec un rejet dans l'Indre.

Pour un tiers des rues Nord-Est, des trottoirs drainants font office d'assainisseur pluvial.

Pour le restant, les écoulements se font en caniveaux.

Les hameaux font l'objet d'un traitement au cas par cas : des fossés drainants pour gérer uniquement l'assainissement des voiries et des fossés en rive de voirie avec infiltration ou au meilleur des cas, le fil d'eau ramené à la rivière la plus proche. Des bassins d'orage font office de tampon de stockage et d'infiltration (la Guérinière, le Village d'Abas, les Parcs de Montbazon et la zone d'activités).

Le réseau d'assainissement pluvial est géré par le service voirie de la commune.

E. BESOINS ACTUELS ET PREVISIBLES

Le réseau d'assainissement de la commune d'Esvres-sur-Indre collecte les eaux usées et les dirige vers la station d'épuration des Grands Reguins. Ces eaux usées sont celles rejetées par les habitants raccordées et celles en provenance de certaines entreprises locales (eaux sanitaires essentiellement).

La station d'épuration a pour rôle de débarrasser ces eaux usées de la plus grande partie de la pollution qu'elles contiennent afin de pouvoir les rejeter à la rivière avec une qualité compatible avec la vie aquatique et les différents usages de l'eau en aval du point de rejet.

Les traitements utilisés dans la station sont essentiellement biologiques et physiques :

- les eaux usées sont en premier lieu débarrassées des éléments grossiers, des sables et des graisses qu'elles contiennent par des procédés mécaniques;
- elles traitent ensuite dans un ou plusieurs bassins où les conditions favorables à l'activité des bactéries dégradant la pollution sont recrées artificiellement;
- elles sont enfin dirigées dans un ouvrage clarificateur dans lequel décante la plus grande partie de la pollution, concentrée sous forme de boues, les eaux claires étant évacuées vers la rivière.

Ces traitements génèrent ainsi :

- des déchets non valorisables qui seront dirigés vers un centre d'enfouissement technique;
- des boues, récupérées au niveau de l'ouvrage clarificateur, riches en éléments fertilisants, qui sont déshydratées en vue de leur épandage sur des terrains agricoles;
- des eaux épurées qui rejoignent la rivière.

La capacité de la station des Grands Reguins est de 3 500 EH (équivalents-habitants, terme caractéristique de la pollution domestique moyenne théorique générée par un habitant). La population raccordée est estimée à 2 570 habitants en 2005 (correspondant à 1028 foyers raccordés).

A l'horizon 2015, la population raccordée à la station d'épuration est estimée à 700 habitants supplémentaires, ce qui portera la population raccordée à environ 3 300 habitants.

(Le chiffre de 700 habitants est estimé sur la base d'une population future de 5000 habitants en 2012).

2. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A. GENERALITES

La commune d'Esvres – sur Indre a confié la gestion de son réseau de distribution d'eau potable à la Générale des Eaux agence "Val de Loire – Indre" situé 3, rue Joseph Cugnot 37305 Joué lès Tours, par délégation du Service Public, en contrat d'affermage.

En 1993, les communes d'Esvres – sur – Indre, de Truyes et Cormery se sont regroupées en syndicat à vocation unique (SIPTEC) pour la gestion des ressources en eau potable.

Réseau de distribution

Les principales caractéristiques du réseau de distribution sont indiquées sur les plans annexés.

Desserte

Tel que le montre le plan des canalisations, la quasi totalité des constructions bénéficie d'une alimentation en eau potable à l'exception de celles situées aux lieux-dits le "Château de Vau", "le Bois Sicot".

Défense incendie

Le nombre de bouches incendie sur la commune est de 72.

B. RESSOURCES EN EAU

Le système de production

La production d'eau potable est assurée par l'exploitation des forages situés sur la commune d'Esvres – sur – Indre au lieu dit "La Taille de la Justice".

Forage n°1 : forage mis en service en 1951, d'une profondeur de 13,50 mètres. Ce forage alimente le SIPTEC à un débit horaire de 55m³.

Forage n°2 : forage mis en service en 1972, d'une profondeur de 25 mètres. Ce forage alimente le SIPTEC à un débit horaire de 18m³.

Forage n°3 : forage mis en service en 1973, d'une profondeur de 30 mètres. Ce forage alimente le SIPTEC à un débit horaire de 60m³.

Forage n°5 : forage mis en service en 1996, d'une profondeur de 295 mètres. D'un débit d'exploitation d'environ 100m³/heure, il assure l'alimentation en eau potable de la commune d'Esvres – sur – Indre à partir de la nappe du Cénomani.

Pour l'ensemble des périmètres de captage d'eau, une procédure d'établissement de servitude d'utilité publique a été déclarée en préfecture d'Indre et Loire le 04 décembre 2002 pour une durée de 99 ans.

Traitement des eaux

Depuis la mise en place du forage dans le Cénomani, l'eau pompée subit un traitement de déferrisation et d'oxydation de l'ammonium, puis elle est mélangée à celle des forages F1, F2 et F3 dans une bache semi-enterrée de 500m³. A ce stade, une désinfection de l'eau par chloration est pratiquée.

Le mélange des eaux permet un abattement des teneurs élevées en nitrates de l'eau des calcaires lacustres.

Capacité de stockage

Depuis 1985, la commune d'Esvres – sur – Indre est dotée d'un équipement de stockage de type réservoir sur tour de 31 mètres situé à proximité de la Zone Industrielle. La capacité du réservoir est de 1 000 m³.

Par ailleurs, il existe sur la commune de Truyes un réservoir surélevé d'une capacité de 600 m³. La capacité totale de stockage s'élève donc à 1 600 m³. En plus de la bêche de stockage au sol de 500 m³.

Calcul de l'autonomie

Sachant que la consommation de pointe des 3 communes du SIPTEC est de 2 250 m³/jour, on peut estimer que l'autonomie des réservoirs est de 12 heures.

Interconnexion

Il est noté que le réseau d'Esvres – sur – Indre est connecté à celui de Chambray – lès – Tours.

C. BESOINS ACTUELS ET PREVISIBLES EN EAU POTABLE

Evolution de la population

	1982	1990	1999
ESVRES	4160	4234	4278
TRUYES	1251	1588	1728
CORMERY	1169	1323	1542
Total	6580	7145	7548

Les besoins actuels

Les besoins en eau potable des trois communes du syndicat sont entièrement pourvus par les eaux souterraines exploitées par les captages qui permettent d'alimenter :

- 1 728 habitants pour Truyes correspondant à 850 abonnés,
- 4 278 habitants pour Esvres correspondant à 1929 abonnés correspondant à 2009 compteurs,
- 1 542 habitants pour Cormery correspondant à 835 abonnés.

L'ensemble des consommations concernant le SIPTEC est d'environ 600 996 m³/an pour l'année 2004.

Consommation de pointe

A Esvres – sur – Indre, les volumes journaliers distribués en consommation moyenne sont de 1 004 m³/jour pour l'année 2004.

Pour répondre aux besoins des abonnés (volume journalier distribué), le volume de production nécessaire (volume journalier produit) doit tenir compte des pertes sur le réseau

(environ 23%). Il est donc proposé de retenir la valeur de 1 235 m³/jour comme besoin journalier de pointe pour la production d'eau.

Projection des besoins à moyen terme

L'évolution des besoins du SIPTEC est susceptible d'être influencée par trois types de paramètres :

- l'augmentation du nombre d'abonnés,
- l'évolution de la consommation unitaire par abonné,
- l'implantation d'un établissement ayant un besoin important en eau de réseau.

Les dispositions du P.L.U. révisé permettent l'accueil des constructions nouvelles, soit en comblant les espaces libres à l'intérieur de zones déjà urbanisées (U, NH), soit en proposant à l'urbanisation des secteurs vierges (zone 1AU).

La consommation de pointe des 3 communes du SIPTEC est de 2 250 m³/jour et le débit des 4 forages représente 4 660 m³/jour. Le débit moyen par abonné représente environ 0,46 m³/jour. Compte tenu de l'augmentation de population des trois communes dans les dix prochaines années, l'augmentation de la consommation en eau sera satisfaite par la production du forage dans le Cénomani (débit d'exploitation d'environ 100m³/heure).

3. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

A. GENERALITES

La commune d'Esvres-sur-Indre appartient au Syndicat Mixte Intercommunal de collecte et traitement des ordures ménagères (SMICTOM).

La collecte concerne 4.263 habitants, soit environ 1700 foyer.

B. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères est effectué par la société SITA.

La collecte et l'évacuation des ordures ménagères contenues dans les récipients ou déposées indûment sur la voie publique sont effectuées deux fois par semaine dans le bourg et les lotissements ; pour les zones plus à l'écart elles ne sont effectuées qu'une fois par semaine.

Les produits collectés sont déposés au centre de traitement des ordures ménagères du SMICTOM à Joué-lès-Tours ; pour les ordures ménagères et les encombrants, dans un centre d'enfouissement technique.

La collecte sélective mise en œuvre depuis le 1er janvier 2002 permet de collecter en porte-à-porte les emballages ménagers ainsi que les journaux, revues et magazines.

Le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

C. COLLECTE SELECTIVE

Les habitants de la commune ont accès aux déchetteries d'Esvres (La Pommeraye), de Joué-lès-Tours (la Billette), de Saint-Avertin et des Saint-Branchs.

Les objets encombrants

La collecte des objets encombrants est effectuée une fois par trimestre par la société SITA.

Le verre

La collecte du verre s'effectue par la mise à disposition de conteneurs, les produits récupérés étant ensuite recyclés.

Les déblais et gravats

Les déblais et gravats peuvent être déposés dans la carrière communale ou dans l'une des quatre déchetteries.

Les piles

Elles sont à redonner lors d'un nouvel achat ou à déposer dans une déchetterie.

Les huiles

Elles sont acceptées dans les déchetteries.

La ferraille

Elle est récupérée par Emmaüs ou déposée dans une déchetterie.

Les papiers et cartons peuvent être déposés à la Cartonnerie de Truyes ou dans une déchetterie.

Les médicaments

Les médicaments périmés sont à redonner dans les pharmacies.

Il n'y a pas de décharge brute repérée sur la commune d'Esvres-sur-Indre.

D.. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

- Loi n° 92-646 du 13 juillet 1992, art. 1er-II

Est ultime au sens de la présente loi, un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

- Art. 1er III - Article 2-1

Depuis le 1er juillet 2002, les installations d'élimination des déchets par stockage ne sont plus autorisées à accueillir que des déchets ultimes.